



CONDITIONS D'ABONNEMENT :

50 Cts par Année

RIGOREUSEMENT  
PAYABLES D'AVANCE.

ANNONCES :

ON TRAITÉ DE GRÉ À GRÉ

—AVEC—

L'ADMINISTRATION

POUR

L'INSERTION DE TOUTE ANNONCE.

Vol. 2

St-Hyacinthe, 26 Janvier 1893

No. 49

### Une annonce allechanto

Un naïf cultivateur très peiné de voir son champ de patates ravagé par la mouche rayée que les savants appellent "Doryphora decemlineata", éprouva une grande joie lorsqu'il lut l'annonce suivante dans un journal très sérieux :

"Pour un dollar, nous procurons un moyen sûr et infaillible de détruire les mouches à patates. Adresse : telle rue, tel numéro."

Notre homme s'empressa d'envoyer à l'exploiteur Yankee du remède patenté, la piastre demandée. Huit jours après, il reçut un petit paquet qu'il ouvrit d'une main tremblante. Il y trouva deux planchettes très polies, marquées, l'une d'un grand A et l'autre un B, ainsi qu'un petit billet avec ces lignes :

"Quand vous aurez pris une mouche, mettez-la sur la planchette A posée sur une table. Puis placez sur cette planchette celle marquée B. Enfin, appuyez très fort sur le tout et la mouche sera écrasée. Recommencez le même exercice pour toutes les mouches qui infestent votre champ, et vous aurez obtenu le résultat désiré."

Le cultivateur est furieux. Il se déclare prêt à écraser, non pas les mouches, mais l'industriel qui lui a soutiré une piastre et s'est moqué de lui par-dessus le marché.

Voilà comment des milliers de piastres sont ainsi gaspillées chaque année pour l'achat de remèdes patentés et de recettes infaillibles qui font la fortune de l'inventeur aux dépens des badauds qui leur donnent de beaux écus sonnants en échange d'un peu d'eau colorée par des vins légers et des drogues inoffensives ou toute autre machine d'aucune valeur et utilité.

### Un indiscret en tramway

Une scène amusante s'est passée à Paris, dans un tramway Louvre-Vincennes.

Un vieux monsieur, qui venait de faire ses provisions au marché du Trône, prit, à la station de Vincennes, le tramway pour rentrer chez lui, à Saint-Mar-dé. Il s'assit à côté

d'une dame de forte corpulence, et déposa entre eux deux, sur la banquette, son filet à provisions.

Bientôt cette dame, l'air courroucé, interpella vivement son voisin :

—J'espère que vous allez bientôt finir, hein ?

—Finir quoi ? demanda l'autre ahuri.

—Ne plaisantez pas, malin.

—Mais, madame, je vous jure.

—Encore ! .... vieux mal appris.

Et v'lan ! une forte gifle est appliquée par la grosse dame sur la joue du vieux monsieur.

—Mais vous êtes folle, madame ! s'écrie celui-ci exaspéré.

—C'est vous qui êtes fou ! et si vous continuez, je recommencerai.

Le conducteur et les voyageurs s'interposent, ne comprenant rien à la discussion. Pourtant on finit par s'entendre, et voici l'explication de la querelle. Un gros homard vivant, contenu dans le filet à provision du vieux monsieur, avait passé une pince à travers les mailles et saisi la grosse dame !!! (Authentique).

### Une vieille anecdote

Trois larrons en voyage trouvent sur leur chemin une bague en or, qu'ils ne songent pas un instant à remettre aux autorités du lieu. Mais le partage est difficile.

Aussi l'un d'eux propose-t-il aux deux autres de donner la bague à celui des trois qui ferait dans la nuit le rêve le plus extraordinaire.

Nos trois larrons s'endorment.

A leur réveil, leur visage respire la joie, car tous trois ont fait le rêve qui doit, selon eux, leur faire gagner la bague.

—J'ai rêvé, dit le premier, que j'avais un fil long comme les Etats-Unis, mais trop court cependant pour attacher les sacs pleins d'or que je possédais.

—J'ai rêvé, dit le second, que l'océan Atlantique s'était transformé en une mine de diamant dont j'avais la possession.

Et comme le troisième restait silencieux :

—Et toi, qu'as-tu rêvé, lui demandent les autres.

—Moi, j'ai rêvé que vous étiez mort, et que j'étais votre héritier.

### BIBLIOGRAPHIE

[Voir au verso L. A. Choquet et frère]

*Traité de droit français, privé et public*, par A. Mouillard, docteur en droit. 1 vol. in-8 de 700 pages avec mention très honorable de l'Académie des Sciences morales et politiques. Prix : 10 fr. Guillaumin et Cie, éditeurs, 14, rue Richelieu, à Paris.

Le plan de l'ouvrage est commandé tout entier par cette double idée : prendre un à un les termes essentiels de tout procès et en exposer les règles.

Ces termes sont faciles à dégager :

Qui agit ? La Personne. Tout procès a lieu entre deux ou plusieurs personnes dont la capacité peut varier : voilà les acteurs.

Que veut cette personne ? Le respect de son droit, ce qui lui est dû. On voit de suite se dérouler la variété infinie des droits dont il faudra déterminer la nature et les caractères : la propriété et ses dérivés, les libertés publiques, les pouvoirs de famille, les droits politiques.

D'où vient ce droit, ses modifications, son extinction ? Du'un Fait : contrat, délit, testament, loi, paiement, etc.

S'il est contesté, comment convaincre le juge ? Par la Preuve, opération qui, au moyen de faits connus, comme l'écrit, le témoignage... permet de dégager l'inconnu, solution cherchée du problème.

Quelle marche suivre pour obtenir un jugement et l'exécution de son droit ? Celle tracée par la Procédure, avec ses actes et ses délais.

Quel mode de coercition contraindra au respect d'un droit ? La Sanction, qu'elle soit privée et à la disposition de la personne lésée qui peut la réclamer ou y renoncer, qu'elle soit publique et aux mains de magistrats chargés de la poursuivre au nom de la Société.

Décrire la Société et le Gouvernement qui la régit avec sa triple fonction Législative, Judiciaire, et Exécutive ; puis exposer sur chacun des

termes d'un procès, les personnes, les droits, les causes, les preuves, les procédures et les sanctions, tout ce qui peut en faire comprendre la nature et les caractères, en précisant les règles les plus sûres et les plus constantes : tel a été le but de l'auteur.

La connaissance de ces principes, auxquels il faut revenir, est nécessaire à ceux qui ne font pas du droit une profession : elle les avertit de l'importance des difficultés qu'ils peuvent rencontrer et les met en mesure de s'adresser utilement aux hommes d'affaires s'ils ont un procès.

Leur connaissance n'est pas moins utile aux étudiants qu'aux légistes et aux praticiens, qui les perdent souvent de vue, égarés qu'ils sont dans l'analyse d'une science trop étendue ou dans les détails d'une pratique encore plus complexe.

L'ouvrage est divisé en sept livres suivis des Conclusions.

Le Livre 1er donne les notions préliminaires : Une nation a besoin de lois pour faire rendre à chacun ce qui lui est dû. Outre celles de la morale, d'autres règles, que le pouvoir social formule, applique et fait exécuter, sont essentielles ; elles donnent des droits et imposent des obligations—droits et obligations, (les premiers surtout) que l'auteur développe en un langage à la portée de tout le monde.

Livre 2e. Des personnes. La personne est l'être sujet actif au passif d'un droit. La capacité des personnes varie avec la nationalité, l'âge, le sexe, l'absence, la parenté, le domicile, etc.

Livre 3e. Des droits. Le droit est une liberté d'action que la personne a vis-à-vis d'autrui. 1° Il est réel ou personnel, suivant la sécurité plus ou moins grande qu'a le sujet actif pour obtenir l'utilité qu'autrui lui doit. 2° Il est mobilier ou immobilier, suivant la nature de son objet. 3° Il est affecté par des modalités différentes. le terme, la condition, etc. 4° Il est pécuniaire ou moral, suivant que son objet est ou non une utilité appréciable en argent et faisant partie de notre patrimoine. Les droits moraux ont trait à la direction de la personne : A la personne individuelle ; ce

sont les libertés publiques du travail, de penser, du culte etc.

Dans la famille ; ce sont les pouvoirs du père, du mari, du tuteur, etc.

Dans la commune, le département et l'état : ce sont les droits politiques.

Livre 4e. Des faits créateurs ou extincteurs des droits. 1° Modes d'acquisition des droits : occupation, invention, accession, contrat et ses variétés, tradition, dernière volonté, délits ou quasi délits civils, infractions à la loi pénale, volonté sociale dans la loi etc. 2° Modes d'extinction des droits : les principaux dans l'ordre des droits pécuniaires sont : le paiement, la novation, la remise, a compensation etc.

Livre 5e. Des preuves. Si, en droit naturel, on prouve comme on peut, en droit positif, le législateur organise la preuve : de là, les règles sur l'aveu, le témoignage, l'écrit, le serment et les présomptions, seules preuves qu'il admette. Ces règles générales offrent des applications et des dérogations remarquables dans les actes de l'état civil, la filiation, la possession etc. La publicité en est un complément.

Livre 6e. Des procédures. La loi, pour empêcher que la bonne foi des magistrats soit surprise, règle la marche à suivre dans l'ordre privé et dans l'ordre pénal, afin d'arriver à la reconnaissance et à l'exécution des droits.

Livre 7e. Les droits s'exécutent volontairement ou par la force : tout moyen de contrainte légale est une sanction ; privée ou public suivant qu'elle appartient aux particuliers ou à la Société.

Conclusions : La loi donne le droit, la conscience le devoir ; il faut réformer l'une et purifier l'autre.

**Aux jeunes gens**

Apprenez de bonne heure le chemin de la banque d'épargnes. C'est votre indépendance future que vous assurez, c'est votre éducation morale que vous commencez.

Aussitôt que vous aurez l'âge voulu, entrez dans une Société de Secours Mutuel, et prélevez exactement chaque mois sur votre salaire le montant de votre cotisation. Puis, arrangez-vous pour économiser chaque année un montant fixe et vous pourrez, après un temps relativement court, vivre du revenu de vos économies. C'est-à-dire que vous pourrez vivre sans être à charge à vos enfants, sans rien demander à personne. Vous vivrez alors, non plus de votre paie journalière, mais de ce que vous aurez gagné trente ou quarante ans auparavant.

Enfin, si vous en avez l'énergie, épargnez plus encore, arrivez à la propriété, augmentez de cette façon la dignité de votre famille en augmentant sa sécurité pour l'avenir, de votre nation en contribuant à sa richesse, à l'intérêt pour son territoire.

Les années viendront sans amener pour vous l'inquiétude ou les privations. Vous éprouverez une légitime satisfaction à constater que

vous avez rempli votre devoir et obtenu d'heureux résultats grâce à votre esprit de prévoyance, à votre bonne conduite et à votre tempérance. Vous aurez dignement accompli une des tâches qui nous sont imposées ici-bas, celle d'assurer notre existence autant qu'il est en nous, contre les accidents de toutes sortes.

Mais il est encore un devoir plus sacré que celui-là, c'est de soutenir nos parents quand ils ont besoin de nous. Il faut se montrer bon fils avant même que d'épargner pour soi-même : c'est une restitution que nous avons à faire.

Nos parents auraient pu économiser l'argent qu'ils ont dépensé pour nous élever et nous instruire. S'ils ne l'ont pas fait c'est par affection pour nous ; et le jour où le travail leur fait défaut, où leurs forces trahissent leur bonne volonté, si ces économies leur manquent, notre devoir est d'y suppléer et de leur rendre ce que nous avons reçu d'eux.

**Invitation**

Le Comité de Régie Central fait savoir qu'il remarquera avec plaisir, à l'assemblée de dimanche le 29 du courant, la présence de tout membre d'une Succursale et de toute Succursale. Celles d'entre ces dernières qui n'ont pas déjà voté sur les questions qui y seront débattues pourront exercer leur droit là et alors.

Si le temps et les chemins ne sont pas trop défavorables, un grand nombre de membres peuvent fort bien venir du dehors. Nous répétons : " Qu'ils soient les bienvenus. "

L'assemblée s'ouvrira à 7 heures P. M. précises et sera tenue, comme d'ordinaire, aux salles de la Société, sous le basement de la cathédrale.

**Rapport financier des Bureaux, Succursales, etc. pour Décembre 1892**

<i>St-Simon</i>	
En caisse de novembre.....	\$39.00
Recette de décembre.....	9.60
Ensemble.....	\$48.60
Payé à Trés.-général.....	\$ 4.00
Frais de port.....	0.13
Norbert Vandal.....	6.00
Reste en caisse.....	\$38.47
<i>La Présentation</i>	
Recette de décembre.....	\$12.35
Payé : Ph. Phaneuf.....	\$ 3.50
A Trés.-général.....	9.35
Ensemble.....	\$12.35
Reste en mains.....	\$00.00
<i>L'Ange-Gardien</i>	
En caisse de novembre.....	\$ 0.85
Recette de décembre.....	8.45
Ensemble.....	\$ 9.30
Payé à Trés.-général.....	\$ 9.00
Frais de port.....	0.08
Reste en mains.....	\$ 0.22

<i>St-Damase</i>	
Bal. de novembre.....	\$ 2.13
Recette de décembre.....	22.90
Ensemble.....	\$25.03
Payé à Trés.-général.....	\$25.00
Reste en mains.....	\$ 0.03
Plus 10 insignes.....	10.00
En tout.....	\$10.03
<i>Roxton-Falls</i>	
En caisse de novembre.....	\$23.16
Recette de décembre.....	36.60
Ensemble.....	\$59.76
Payé à Trés.-général.....	\$10.00
Gédéon Alarie.....	11.00
Eugène Riel.....	11.00
Frais de port.....	0.14
Remis à la Succursale.....	1.00
Reste en mains.....	\$33.14
Plus 5 insignes.....	5.00
<i>St-Denis</i>	
En caisse de nov.....	\$17.95
Recette de décembre.....	17.60
Ensemble.....	\$35.55
Payé : Frais de port.....	\$ 0.50
Am. Courtemanche.....	12.00
Remis à Z. Auclair.....	1.40
Ensemble.....	\$13.90
Reste en mains.....	\$21.65
Plus, 4 insignes.....	\$ 4.00
<i>St-Théodore d'Acton</i>	
En caisse de novembre.....	\$ 7.44
Recette de décembre.....	21.75
Ensemble.....	\$29.23
Payé à Trés.-général.....	\$20.00
Remi Gauthier.....	\$ 4.00
Frais de port.....	0.11
Ensemble.....	\$24.11
Reste en caisse.....	\$ 5.12
Plus 15 insignes.....	\$15.00
<i>St-Charles</i>	
Recette de décembre.....	\$13.35
Payé : Frais de port.....	\$ 0.05
Examen d'aspirant.....	1.00
A Trés. général.....	12.29
Ensemble.....	\$13.35
<i>Upton</i>	
En caisse de novembre.....	\$ 1.64
Recette de décembre.....	6.40
Ensemble.....	\$ 8.04
Payé : Frais de port.....	0.03
Reste en mains.....	\$ 8.01
Plus 17 insignes.....	\$17.00

**Comité de Régie**

LUNDI, 23 JANVIER 1893.  
Présidence de H. Langelier, écr. Président.  
Présents : MM. J. Leduc, E. Clapin, N. Cormier, F. Lajoie, J. H. Blanchard, L. Cordeau, J. B. Hevey, J. Benoit et J. A. Cadotte.  
Après lecture et sur proposition de M. Joseph Leduc appuyée par M. J. B. Hevey, le dernier rapport est approuvé.  
Applications pour bénéfices de MM. :

Charles Dumais, (St-Judes) 17 janvier.  
André Dumaine, 16 janvier. Visiteur : Jos. Leduc.  
Eusèbe Fréchette (Waterbury, Conn.), 27 décembre.  
Résolu de payer aux malades suivants, tout ce que requis ayant été par eux fourni.  
Eusèbe Fréchette (Waterbury, Conn.) du 27 décembre au 9 janvier, \$3.00.  
Joseph Casavant, du 5 janvier au 15 janvier—ce M. n'ayant fait application pour bénéfices que le dit jour 5 janvier bien que malade depuis le 26 décembre, \$1.50.  
Révd. Jos. Barre, ptre, (St-Pierre Joly, Manitoba), du 25 déc. au 9 janvier, \$6.50.  
Dame I. Choquette, (avance sur bénéfice), \$7.50.  
Demande pour admission et certificat requis pour M. :  
Eugène Desmarais, cordonnier, 21 ans, de St Hyacinthe—lequel est déclaré admis.  
M. Louis Flibotte, de Taunton Mass., ayant payé tous ses arrérages plus dix pour cent—soit la somme de \$19.55—est admis à jouir des avantages de l'article 258, s'étant conformé aux autres conditions du dit article 258 et le certificat du médecin constatant qu'il est en bon état de santé.  
Conformément à l'article 263, dame M. L. Lamoureux, veuve de feu Irénée Choquette, donne avis par écrit à M. les Présidents et membres du Comité de Régie de l'Union St-Joseph " qu'elle réclame et qu'elle entend retirer par elle-même, à l'échéance, les bénéfices qui lui seront alors dus comme veuve du dit I. Choquette en son vivant membre de notre Société et décédé en jouissance de ses droits comme tel membre. Et le Comité s'ajourne.

**Règlements et Procédures**  
qu'il importe à tous les membres de l'Union St-Joseph de ne pas oublier et de mettre en pratique ou de suivre toujours

**Contributions**  
1° La contribution régulière mensuelle de 40 centins, et toute cotisation généralement quelconque en sus, indiquées comme dues et exigible pendant le cours d'un mois, doivent être payés le ou avant le dernier jour de ce mois. La négligence de ce faire, ou le fait de ne pas payer dans les délais à ce fixés une somme de 50 cts, ou l'excédant dû pour d'autres causes entraîne, pour le retardataire, la privation de tout bénéfice en maladie, immédiatement après avoir payé, pendant un espace de temps égal à celui durant lequel il a été retardataire.  
2° Un mois commencé ou non encore fini est payable en entier par le nouveau membre comme par le démissionnaire.  
3° Les décès antérieurs à l'admission d'un membre ne sont pas dus par ce dernier ; mais les décès et toutes autres impositions antérieurs à la démission sont dus et toujours exigibles.  
4° Il est loisible aux membres

de payer d'avance une somme quelconque—laquelle est versée au crédit de tels membres en paiement, jusqu'à épuisement de cette somme, de tout ce qui pourra devenir dû.

Applications pour bénéfices

1° Quelque soit le domicile d'un membre qui, devenant malade, désire toucher ses bénéfices, il lui faut adresser une application pour le paiement de tels bénéfices (d'après la formule à la page 122 des Règlements dans les premiers quatre jours de la maladie. Cette application pour bénéfices doit être adressée à l'un des membres du Comité de Régie de l'endroit où réside l'appliquant si cet endroit est constitué en bureau ou Succursale, ou au Président général (St-Hyacinthe) s'il réside hors de St-Hyacinthe ou hors d'un endroit constitué en Bureau ou Succursale.

2° L'application pour bénéfices réclamant, pour le malade, plus de quatre jours complets d'empêchement de travailler par suite de maladie ou d'accident, est nulle pour tout ce que réclamé avant la date de la confection ou de la réception d'icelle par l'officier auquel adressée.

Cependant un membre empêché, par suite de maladie ou d'accident, de vaquer à toute occupation depuis plus de quatre jours peut, s'il désire alors ou ensuite faire application pour bénéfices parce que sa maladie devient plus grave ou pour toute autre raison, déclarer, en faisant telle application, qu'il est malade depuis quatre jours.

Jouissance de bénéfices

1° Pour avoir droit aux bénéfices en maladie au moment de l'application et pour continuer à y avoir droit, il faut :

Etre malade, estropié, infirme ou autrement incapable de vaquer à ses occupations ordinaires ou autres occupations de nature à rapporter un bénéfice quelconque, et n'y pas vaquer, soit directement soit indirectement ;

Ne devoir à la Société aucune partie quelconque de la contribution régulière mensuelle ou de la cotisation au décès, ni une somme de 50 cents, ou l'excédant, en impositions d'autres natures.

Fournir régulièrement chaque semaine si possible, au moins chaque quinzaine, sous les peines énoncées en l'art. 257 (page 86) des Règlements, le certificat de son médecin s'il ne se présente pas de visiteur de la part du Comité de Régie ou, si le malade est absent aux termes des articles 243 et 244 des dits Règlements, fournir le certificat signé par son médecin et par le curé de sa paroisse et dans les mêmes délais que ci-dessus.

2° Pour avoir droit à la somme de \$25.00, pour décès d'épouse, il faut ne rien devoir à la Société au moment de tel décès et faire partie de la Société depuis douze mois au moins.

Ce bénéfice est payable par le Comité Central seulement, sur production, par le réclamant, de l'extrait mortuaire d'abord et de toute autre pièce qui pourrait en être exigé.

4° Pour avoir droit à la somme de \$500.00, advenant le décès d'un membre, il faut que ce membre, au

moment de son décès, n'ait pas été endetté envers la Société d'une somme excédant \$2.00.

5° La réclamation de ce dernier bénéfice doit être faite, par écrit et par les intéressés auxquels il échoit, dans le cours du mois qui suit le décès, sous peine de prescription.

Changement de domicile

Tout membre qui change de domicile est tenu d'en informer le Secrétaire-Trésorier à St-Hyacinthe, par écrit, sous peine d'une amende de 25 centims.

Admission des membres

Toute personne domiciliée dans un endroit où il n'y a pas encore de succursale ou bureau établi, si elle jouit des qualités requises pour devenir membre peut s'adresser, pour ce, à la succursale ou au bureau le plus voisin de son domicile ou à St-Hyacinthe, indistinctement ;

Les qualités requises pour devenir membres sont :

1° Avoir atteint l'âge de 20 ans et ne pas dépasser celui de 44 ans évolutif.

2° Etre Catholique Romain, régulièrement fidèle à ses devoirs et remplir l'obligation pascale.

3° Etre Canadien-Français ou reconnu comme tel.

4° N'appartenir à aucune Société secrète ou autre association improuvée par l'Eglise.

5° Etre connu pour jouir d'une bonne réputation et d'une sobriété chrétienne.

6° Avoir son domicile dans les limites actuelles du diocèse de St-Hyacinthe

Les autres formalités à remplir pour devenir membre seront indiqués à bref délai en s'adressant au Sec.-Trés. général.

Devoirs des membres

Par le fait de son admission, chaque sociétaire contracte l'obligation morale de faire tous ses efforts pour le maintien, le progrès et l'honneur de la Société qu'il doit défendre et protéger en toutes circonstances.

Aux membres absents

Les membres absents, qui payent déjà, qui désirent payer leurs cotisations à St-Hyacinthe, ou pour toute autre affaire, sont priés de s'adresser directement de préférence au Secrétaire-Trésorier général, attendu que tel Sec.-Trésorier doit recevoir et expédier toutes les correspondances—ce qui, dans bien des cas, provoquera une réponse plus prompte aux communications tout en évitant de surcharger ceux qui sont voués à d'autres détails de l'administration.

JANVIER

Table with 2 columns: Description, Amount. Contribution mensuelle... 40. Total à payer... \$0.40.

Avis importants

Aux membres résidents en la Cité de St-Hyacinthe

Le Secrétaire-Trésorier, par lui-même ou par un représentant dûment autorisé, se tiendra à la salle (soubassement de la cathédrale) cha-

que dimanche immédiatement après la grand-messe pour y faire la perception de toutes les sommes dues à la Société.

On peut aussi payer en aucun autre temps, au domicile du dit Secrétaire-Trésorier, no 1, rue Claude et s'y procurer toutes les formules ou informations dont on pourrait avoir besoin.

Téléphone 114.

JCS. A. CADOTTE, Sec.-Trés

L'ÉCHO, organe officiel de la C. M. B. A.

Par ordre du Grand Président du Grand Conseil de la C. M. B. A. du Canada, en date du 10 novembre dernier et sous le sceau du dit Grand Président, l'Écho est de nouveau nommé l'un des organes officiels du dit Grand Conseil du Canada pour un terme de deux ans.

LOUIS XVI

Nous assistions, samedi matin à un service commémoratif de la mort du Roi martyr, qui avait lieu à Notre-Dame de Montréal.

C'est à la chapelle du Sacré Cœur, ce vœu admirable de M.M. Paquette et Godbout de St-Hyacinthe que le service fut chanté. M. l'abbé Sentenac, curé de Notre-Dame, officiait, assisté de M.M. les abbés Fahy, P. S. S. et Luches P. S. S. comme diacre et sous-diacre.

Le chant était dirigé par M. A. Forcier et exécuté par un excellent chœur d'amateurs. On a exécuté quelques parties de la messe des morts de Théodore Dubois. M. Biqué présidait à l'orgue. L'assistance était très nombreuse. La cérémonie a été imposante. C'est à M. Azias Turenne que revient l'honneur de toute cette démonstration.

ECHOS

St-Hyacinthe augmente—M. Déchêne, ass. secrétaire de la corporation municipale de St-Hyacinthe a beaucoup augmenté cette année. Nous aurons des chiffres sous peu.

Départ prochain—M. Geo. Crébasse, gérant de la Banque Molson, ici, doit partir au commencement de février prochain, pour Winnipeg où il est nommé gérant d'une succursale de la Banque Nationale et surintendant de leur bureau dans le Manitoba et le territoire du Nord-Ouest.

Mort—Le R. P. Jones, adjudant-général de la Société de Jésus, est mort au collège Loyola, à Loyola, province de Biscaye, Espagne.

Nomination—M. Gustave Grenier, greffier du Conseil exécutif, a été nommé député-lieutenant-gouverneur pour signer les mandats d'argents.

Excursion—Il est question d'une grande excursion des Chambres provinciales et de la presse sur le nouveau chemin des Basses Laurentides.

Le choléra—Les puissances européennes agitent la question d'une conférence internationale pour s'entendre sur une action commune, au cas où le choléra sévirait au printemps.

Lord Lansdowne—Lord Lansdowne a averti le secrétaire d'Etat pour les Indes qu'il démissionnerait immédiatement, si le gouvernement anglais persistait à refuser l'abolition du procès par jury, aux Indes. Le vice-roi demande la nomination immédiate d'une commission chargée d'étudier la question.

Les Anglais ont aboli le jury, au Bengale, où la cour d'appel avait le droit d'infirmer tous les verdicts du jury. L'ancien gouverneur du Canada veut abolir le jury dans toute l'étendue de son vice-royauté.

Le foie—Le foin vend jusqu'à \$12 et \$13 à l'heure qu'il est. On voit que ce n'est pas la politique mais le plus ou moins grand besoin de foin qui fait monter ou baisser les prix. Avis aux intéressés.

Préséance—En dehors des occasions officielles, où l'on s'habitue à faire les choses avec une certaine étiquette, il arrive presque invariablement que les règles de la préséance sont violées, par oubli ou négligence la plupart du temps, et plus souvent par ignorance. Il n'y a pourtant rien qui donne le ton à un dîner ou à une réception comme de voir chacun à sa place. Pour que l'on sache à quoi s'en tenir, voici la liste, facile à oublier, de préséances tel qu'établies au Canada :

- 1. Le gouverneur général ou, en son absence, l'administrateur du Dominion.
2. Le lieutenant-gouverneur (a) d'Ontario, (b) de Québec, (c) de la Nouvelle-Écosse, (d) du Nouveau Brunswick, (e) et des autres provinces.
3. Les archevêques et évêques.
4. Le ministre du cabinet fédéral.
5. Le président du Sénat.
6. Les juges en chef des hautes cours.
7. Les conseillers privés ne faisant pas partie du cabinet.
8. Les sénateurs.
9. L'orateur des communes.
10. Les juges des hautes cours.
11. Les députés aux communes.
12. Les membres provinciaux.
13. L'orateur du conseil législatif.
14. Les conseillers législatifs.
15. L'orateur de l'assemblée législative.
16. Les députés provinciaux.

Dans chaque catégorie, l'ordre se règle d'après l'ancienneté. On peut donner à des conseillers provinciaux ou à des députés canadiens de distinction, qui ne sont pas sur la liste, une place de courtoisie proportionnée à la hauteur de leur position.

NAISSANCE

En cette ville, le 19 du courant l'épouse de M. Fremont St. Jacques, marchand, un fils.

Decès

En cette ville, le 18 courant, est décédé à l'âge de 2 ans et 2 mois, Louis Henri Napo-léon Girard. Un ange de plus au ciel.

A La Providence, le 18 janvier courant, est décédé à l'âge de 61 ans, Dame Esther Lussier, épouse de feu Michel Cluzo.

SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE

Oscar Schepens, Directeur

16—Rue Treurenberg—16

BRUXELLES (Belgique)

Librairie générale.—Religion, Théologie, Philosophie, Histoire, Beaux-Arts, Sciences, Littérature, Romans, Livres classiques, etc.—La maison publie la Revue Bibliographique Belge : 4 fr. 00 par an (90 cents.)

Le Catalogue est envoyé franco sur demande. 16 juin, '92.

## Avis de motion

M. H. Langevin, appuyé par M. J. A. Cadotte, donne avis qu'il proposera pour être voté le dimanche, 22 janvier prochain en dehors de St-Hyacinthe et le dimanche suivant, 29 janvier, à St-Hyacinthe.

Que l'article suivant soit ajouté à l'article 250 des Règlements sous le numéro 260 1/2 : " La femme, les enfants ou héritiers d'un membre qui aura été endetté envers la Société durant au moins un an n'auront pas droit non plus au bénéfice ci-dessus, advenant le décès de tel membre, avant l'expiration, après avoir payé, d'un temps égal à celui durant lequel il a été endetté. Cependant, comme pour le bénéfice en maladie, tout membre, quelque soit son âge, endetté depuis une année ou plus y aura droit aussitôt après avoir payé tous ses arriérés plus dix pour cent s'il se conforme aux autres dispositions de l'article 258 des Règlements. "

M. J. A. Cadotte, secondé par M. H. Langevin, donne avis qu'il proposera, pour être voté le dimanche, 22 janvier prochain en dehors de St-Hyacinthe et le dimanche suivant, 29 janvier à St-Hyacinthe, l'adoption de l'article suivant sous le numéro 58 1/2, à la suite du numéro 58 de la Constitution : " En aucun temps, après examen et sur certificat signé par trois médecins de son choix constatant l' incurabilité de la maladie ou l'incapacité perpétuelle, de la part d'un membre, de vaquer à toute occupation, le Comité de Régie Central pourra, par un arrangement à l'amiable avec tel membre, racheter pour une somme fixe et déterminée n'excédant pas celle à laquelle il aurait droit advenant son décès au moment de cet arrangement, son droit à tout secours futur pour incapacité ou à cause de mort. Pour les fins d'un arrangement dans ces conditions le Comité de Régie central est autorisé à collecter, sous les mêmes peines que pour le paiement des contributions mensuelles et au décès, par répartition comme autrement déterminée en l'article 239, ce que nécessaire au rachat, et à décharger le rachat de toute obligation ultérieure envers la Société. "

M. Jos. Marsan, secondé par J. H. Blanchard, donne avis qu'il proposera, pour être voté le dimanche, 22 janvier prochain en dehors de St-Hyacinthe et le dimanche suivant, 29 janvier à St-Hyacinthe :

Considérant que, aux termes de l'article 61 des Règlements, " aucune dépense extraordinaire d'administration ou autre déboursé non prévu " par les dits Règlements ne peut être fait ni autorisé à moins qu'il ne soit paré à telle dépense ou déboursé par une cotisation spéciale ;

Considérant que, en vertu de la loi incorporant l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe, il est loisible au Comité de Régie Central de répartir telle dépense extraordinaire ou autre déboursé—soit généralement soit sur certains membres seulement, suivant que l'ensemble ou qu'une partie seulement des membres sont intéressés—et à cotiser tels intéressés pour le paiement de tel dépense extraordinaire ou déboursé non prévu ;

mais, que cette disposition de la loi précitée s'applique plus particulièrement aux dépenses extraordinaires ou déboursés d'urgence pour bonne administration immédiate tels que ceux et celles permises par les articles 37, 38 et autres de la Constitution ou des Règlements ; qu'une cotisation spéciale de 50 centins par année a été, le 10 avril dernier, conformément imposée pour parer à certaines dépenses aussi spéciales et déterminées par le règlement imposant telle cotisation—dépenses qui peuvent être aujourd'hui retranchées ou modifiées et qu'il importe de déterminer mieux et autrement quels seront, à l'avenir, les dépenses extraordinaires ou autres déboursés permis et imputables à la cotisation spéciale susdite de 50 centins par année.

Considérant que le paiement, 1° pour la distribution chaque semaine comme aujourd'hui, d'un journal officiel ; 2° pour l'indemnité (ou partie d'icelle) au Secrétaire-Trésorier général ; 3° pour les frais de déplacement occasionnés par la venue, à St-Hyacinthe deux fois par année, de délégués des Succursales—le tout dans les conditions indiquées ci-dessus—serait un emploi plus judicieux et mieux approprié aux besoins actuels et futurs de la dite cotisation spéciale de 50 centins.

Considérant que l'emploi susdit est devenu opportun, nécessaire et même urgent, il soit résolu :

Que le susdit règlement adopté le 10 avril 1892 soit amendé en en retranchant tous les mots après les suivants : " Une somme de 50 centins par année, payable par 25 centins au commencement de chaque semestre, est imposée à et sera due par tous et chacun des membres de l'Union St-Joseph sous les peines ordinaires et comme susdit " et en y ajoutant les dispositions ci-dessous :

Le produit total de cette cotisation, aussitôt que collectée en avril et en octobre sera, par le Comité de Régie Central, employé dans la proportion suivante :

1° Il sera payé aux éditeurs du journal l'Echo—le dit journal étant le journal officiel de la Société aux termes de l'article 147 des Règlements, choisi et contrôlé comme tel par le Comité Central en vertu de l'article 148 des dits Règlements—pour l'expédition, par les dits éditeurs, chaque semaine, à tous les membres en dehors de St-Hyacinthe et à ceux des membres résidant en la cité de St-Hyacinthe qui le désireront, du dit journal d'après son prix coûtant.

2° Une somme d'au moins \$100.00 sera affectée au paiement d'autant pour indemnité au Secrétaire-Trésorier-général—la partie de telle indemnité à être prise dans la caisse commune ne devant pas dépasser, à l'avenir, la somme de \$100.00.

3° La Balance servira à payer les frais de voyage seulement, deux fois par année, à jours fixés par le Comité de Régie Central, d'un délégué par chaque succursale composée d'au moins 25 membres et de deux délégués par chaque succursale comprenant au moins 50 membres et plus. Pour tous frais de voyage de tels délégués, il sera payé à chacun d'eux la somme de 10 centins par

mille de distance entre l'endroit de la Succursale qui l'aura délégué et la cité de St-Hyacinthe, une fois payée et sans droit pour retourner. Les droits et devoirs des délégués, soit avant leur convocation, soit durant l'assemblée tenue en vertu d'icelle convocation, soit après, seront ceux qui pourront leur être assignés ou dévolus, soit par la Succursale qui les aura délégué, soit par telle assemblée, soit par le Comité de Régie Central en vertu de leurs pouvoirs respectifs.

4° Le résidu, s'il en est un, servira au paiement des autres dépenses extraordinaires qui pourront devenir nécessaires.

## AVIS

L'assemblée régulière mensuelle de janvier, pour les membres résidant en la cité ou paroisse de St-Hyacinthe, sera tenu dimanche, le 29 janvier courant, aux lieu et heure ordinaires.

Par ordre,  
J. A. CADOTTE, S.-Trés.

## FETE A ST HYACINTHE

Le neuf courant eut lieu au monastère du Précieux Sang, de Saint-Hyacinthe, une fête qui restera un des plus précieux souvenirs de cette communauté. Ce jour-là Mgr Moreau célébra la messe dans leur chapelle, ornée pour l'occasion de ses plus riches parures.

Après la messe, Sa Grandeur, accompagnée de quelques prêtres de la ville, se rendit à la salle de la communauté, où au grand bonheur des religieuses, furent lues les lettres apostoliques, conférant le titre honorable et si important de supérieure générale de l'Institut du Précieux Sang, à la Très Honorée Mère Fondatrice, Sœur Catherine Aurélie. Faire son éloge ici serait superflu. Monseigneur benit ensuite la nouvelle dignitaire et sa famille dévouée. Un chant très approprié, dans une poésie des mieux réussies, donna un charme tout particulier à la fête.

Des remerciements bien sincères furent adressés à Monseigneur pour une faveur si insigne, demandée et obtenue du Saint Père, par l'entremise de Sa Grandeur.

L'occasion était favorable pour la renouveau de tant d'autres marques de bienveillance et d'un intérêt et dévouement constants envers le P.S., aussi fut-elle saisie avec empressement. Durant la journée, la Révérende Mère Générale reçut les félicitations de plusieurs personnes de distinction et de divers monastères de l'Institut, au nombre de sept.

Un nouvel essor et un garant de stabilité sont par là donnés à cette œuvre si belle, puis une marche uniforme est assurée à l'Institut, appelé qu'il est par la Providence, à opérer un si grand bien.

Le soir, il y eut bénédiction solennelle du Très Saint Sacrement en actions de grâces. Puis, la communauté, dans une union intime et joyeuse des cœurs, rendit un hommage de vive gratitude au Saint Père pour une telle faveur accordée

à leur digne mère fondatrice. L'hymne à Léon XIII rendit admirablement les sentiments de toutes ces âmes de cœur.

Sa Sainteté était représentée, de grandeur naturelle, bénissant cette famille pieuse, vouée au culte d'Adoration du Précieux Sang—le prix du salut du genre humain.

L'honneur que reçut en ce jour le Précieux Sang de St-Hyacinthe en particulier, rejaillit en dehors des murs béatis de ce monastère

UN AMI DE LA COMMUNAUTE.

## Bebes de partout

Bazar à St Hyacinthe—L'organisation du Bazar à St Hyacinthe se poursuit activement.

La Société Philharmonique—Le 17 courant ont eu lieu les élections annuelles de la société Philharmonique avec le résultat suivant: Président, Ev. Berthiaume, réélu; vice-président, Jos. Noel, réélu; secrétaire, C. Lussier, réélu; trésorier, Emile Robert; bibliécaire, Th. o. Monette, réélu; directeurs, L. A. Ispirore et J. A. Guertin, réélus. Président honoraire, L. A. Guertin.

Les finances de la société sont en bon état, et montrent un bon surplus, en regard aux dépenses extraordinaires occasionnées par costume et instruments, plus de \$500.

Des remerciements ont été votés aux officiers sortant de charge, aux amis de la société et à la presse, pour services rendus durant l'année. Le Tam-tour-Major a également reçu une large part de reconnaissance pour les services signalés qu'il rend à ce corps.

Nous espérons pour la société Philharmonique de plus grands succès encore pour l'année qui commence; nous leur suggérons volontiers de nous convier plus souvent à de charmantes soirées pour donner au public l'occasion de lui témoigner toutes ses sympathies.

Nos félicitations—Comme on pourra le voir M. A. Boudin, plombier de cette ville, a obtenu le contrat pour chauffage du nouveau bureau de poste.

Nos félicitations à M. Blondin.

Chambre de Commerce—Il y a tout mardi soir, une assemblée des marchands, industriels, etc, désirant former une chambre de commerce en cette ville.

Plus de 40 personnes s'étaient rendues. On procéda à l'élection d'un secrétaire et M. Emile Ostiguy, pharmacien, fut choisi pour remplir cette charge.

Personnel—M. Emile Castel, secrétaire de l'école de laitier, est parti mardi soir pour Québec, afin de voir à l'organisation du 1er congrès des cultivateurs dans la Province. M. Castel restera à Québec jusqu'à la fin du congrès qui sera clos le 26 du courant.

Ceux qui auront besoin de lui écrire pourront lui adresser leurs lettres aux soins de M. Nagent, département de l'Agriculture, Québec.

En visite—M. Besoit chef de la Brigade du feu de Montréal est en cette ville chez son frère le Chef de Police de St-Hyacinthe.

Ecole de laitier—Il y a eu mardi soir à l'école une réunion des élèves. M. Castel en profita pour adresser quelques conseils relatifs à l'organisation des nouveaux syndicats et au devoir des inspecteurs.

—Il y a à l'heure actuelle 40 élèves qui suivent les cours théoriques et pratiques de l'école.

— Nous avons eu occasion de voir beaucoup de propriétaires de fromageries et de fabricants de fromage et tous s'accordent à dire que l'école de St Hyacinthe sera supérieure à celle de Burlington.

**En voyage**—Mme. Charles Péloquin est partie pour un voyage de quelques semaines aux Etats Unis où elle va visiter ses parents et amis.

**Réunion d'amis**—Les parents et amis de M. Ludger Gauvin se sont réunis à la demeure de ce dernier, Petit Rang, dimanche soir pour lui offrir leurs vœux et félicitations à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance.

Tous se sont bien amusés et ne se sont retirés qu'à une heure assez avancée de la nuit.

**Beau résultat**—M. Rémi Lerquet, cultivateur de la paroisse de St Hyacinthe, a retiré du produit de cinq vaches, dont le lait a été fourni à la fromagerie Archambault, la jolie somme de \$219 60, du 25 avril au 20 décembre. C'est un résultat bien encourageant et dont nous félicitons M. Lerquet.

**Incendie**—Joué dans la nuit, le feu se déclarait chez M. Marquette, marchand de meubles de cette ville. Ce fut comme une trainée de poudre et en quelques heures tout a été consumé. En vain les braves pompiers essayèrent-ils de maîtriser l'incendie, celui-ci dévorait. Les pertes s'élevèrent à un montant considérable.

La bâtisse est assurée pour \$3,000 et on dit qu'il y a \$1,000 d'assurance sur les marchandises.

**Concert sacré**—Il y aura, à Ste Coïlle de Milton, mercredi le 1er février prochain, un grand concert sacré sous les auspices de M. le curé Charbonneau, organisé par Madame Docteur C. Fauteux, avec le concours des Messieurs et des Dames de St Hyacinthe.

Ce concert sera donné à l'occasion de la bénédiction et de l'inauguration solennelles d'un magnifique orgue construit par MM. Casavant frères, pour l'église de Ste Coïlle de Milton.

Le programme est superbe. Des artistes de première classe sont retenus pour la circonstance. Le R. P. Hago, Dominicain, sera le conférencier. Il traitera de la musique religieuse—Ses raisons et ses effets.

Admission 25cts. Siège réservé 35cts.

**Les Trappistes**—Une visite à la Trappe est toujours intéressante. M. le juge Desnoyers et M. l'abbé Arthur Desnoyers ont fait cette visite au monastère d'Oka.

On sait que M. le juge Desnoyers a un fils qui fait son noviciat chez les trappistes. M. Alfred Desnoyers, en religion Frère Marie Ambroise s'est déjà fait à la règle de l'ordre austère, et malgré la rigueur du jeûne et des pénitences il continue à se bien porter.

C'est à 22 ans que M. Desnoyers est allé se renfermer dans le cloître. Bien que les trappistes soient très hospitaliers, leur règle leur défend cependant de manger ou d'offrir à leurs visiteurs de la viande ou du poisson.

Les religieux de la Trappe ne parlent jamais et ne font que deux repas par jour. On leur passe le pain et les légumes cuits à l'eau et au sel qui composent leur unique nourriture. Une fois le mois, on leur donne du beurre. Malgré cela, ces moines sont robustes.

L'abstinence paraît être le véritable régime hygiénique puisque l'on voit, chez les trappistes, les dents la plus délicates, se rétablir promptement.

**Grand Bazar**—Le Rév. M. Jardin, curé de Piko Rivar, a organisé un grand bazar en cette paroisse pour une œuvre de charité. Ce bazar durera depuis le 5 février jusqu'au 15 du même mois.

**Ste Hélène de Bagot**—Trois des conseillers de cette paroisse ont été élus par acclamation, ce sont : MM. Louis Lussier, Réolo, Israël Sauvier et Philias Belval.

**Pour Rome**—Mgr Laflohe est parti pour Rome. Il est accompagné de M. le chanoine B. Ch. St, curé de Ste Anne de la Pêradu.

**Sainte Christine d'Acton**—Dimanche dernier, les Anglais protestants se sont rendus chez le curé de cette paroisse et lui ont présenté un splendide cadeau, comme marque de sympathie pour les dévotes attentions que le pasteur leur a toujours montrées. Cette action courtoise a eu pour effet de créer la plus vive sympathie entre les Canadiens français et les Anglais.

**Le bois**—L'absence presque complète de neige, cette année, nuira beaucoup au commerce de bois. Le travail dans les forêts est presque impossible.

**Morte à 110**—Mme Boucher, une canadienne française âgée de 110 ans, est morte ces jours derniers à Rutland, Vt. C'était la femme la plus âgée du Vermont. Une fille de 80 ans et un fils de 75 ans lui survivent.

Jusqu'à ces dernières années, Mme Boucher a joui d'une excellente santé.

**Guillaumin et Cie**  
ÉDITEURS  
14 — Rue Richelieu, à PARIS.  
(FRANCE).

— 0 —  
Economie politique, Statistique, Finance, Commerce, Comptabilité, Administration, Droit commercial, Droit des gous, &c.

— LIBRAIRIE —

**CHARLES DELAGRAVE**  
15 Rue Soufflot, PARIS

Enseignement Primaire, Secondaire et Supérieur.—Matériel et Mobilier Scolaire.—Matériel de Dessin.—Enseignement des travaux à l'aiguille.—Atlas, Cartes et Globes Terrestres.—Livres de Prix et d'Étrennes.—Envoi franco du catalogue sur demande.—23-4-'92.

Liste officielle des officiers occupant les charges de Président et de Secrétaire de l'Union St-Joseph à St-Hyacinthe et dans ses succursales

**St-Hyacinthe**  
Président : H. Langelier.  
Sec.-Arch. : J. H. Blanchard.  
Sec.-Trés. : J. A. Cadotte.

**Roxton-Falls**  
Président : Joseph A. Petit.  
Sec.-Arch. : Fabien Préfontaine.  
Sec.-Trés. : Dr Alph. Brodeur.

**St-Damase**  
Président : Charles Fréchette.  
Sec.-Arch. : Napoléon Graveline.  
Sec.-Trés. : Z.T. Marchessault, N.P.

**Acton-Val**  
Président : Georges Deslandes.  
Sec.-Arch. : Elie Corbeil.  
Sec.-Trés. : Victor Lapointe.

**St-Athanase**  
Président : Ludger Mignault.  
Sec.-Arch. : Hector Phaneuf.  
Sec.-Trés. : Zéphirin Normandin.

**St-Hugues**  
Président : A. Marion.  
Sec.-Arch. : Joseph Lessard.  
Sec.-Trés. : Hugues Bélanger.

**St-Théodore**  
Président : Téléphore Picard.  
Sec.-Arch. : Louis Gauthier.  
Sec.-Trés. : Napoléon Tanguay.

**St-Simon**  
Président : Edouard Cusson.  
Sec.-Arch. : Arthur Larochelle.  
Sec.-Trés. : Jean.-Bte Delorme.

**St-Dominique**  
Président : B. Lamontagne.  
Sec.-Arch. : Ls Robitaille.  
Sec.-Trés. : L. J. Dubois.

**L'Ange-Gardien**  
Président : Révd. J. B. Durocher, ptre curé.  
Sec.-Arch. : Louis Fontaine.  
Sec.-Trés. : Roméo Vaillancourt, M. D.

**St-Pie**  
Président : Jos. E. Cadieux.  
Sec.-Archiviste : Ad. Chicoine.  
Sec.-Trésorier : Jos. Em. Seney.

**Marieville**  
Président : F. Huot.  
Secrétaire : H. E. Poulin.  
Trésorier : J. Monty.

**St-Ephrem d'Upton**  
Président : L. J. Kerouack.  
Sec.-Arch. : Henri Dorais.  
Sec.-Trés. : Alphonse Dorais.

**Ste-Rosalie**  
Président : Joseph Léveillé.  
Sec.-Arch. : Félix Cardinal.  
Sec.-Trés. : Charles Tanguay.

**St-Madelaine**  
Président : F. X. Hébert.  
Sec.-Arch. : J. A. Rainville.  
Sec.-Trés. : Adélard Lussier.

**St-Denis**  
Président : J. B. Crevier.  
Sec.-Arch. : F. X. Paradis.  
Sec.-Trés. : Herm. Petron.

Actif de la Société

Avril 1. En caisse à St-Hyacinthe. \$6,746.88  
Dans les Succur.. 313.05

En tout..... \$7,059.93

Oct. 1, 92. Prêt à Œuvre et Fabrique N.-D..... \$5,000.00  
A RR.PP. Dominic. 1,500.00  
A Acton-Val..... 55.50  
A Marieville..... 25.00  
Dans les Succur.. 338.71  
Rés. mens. à St. H. 692.57

Valeur totale de la Société en espèces et obligations sus-mentionnées..... \$7,611.38  
Donnant un surplus net, pour le semestre, de..... \$ 551.95

**JUB. LAMARQUE**

HORLOGER-BIJOUTIER

116 Rue des Cascades, Bâtisse de la Tribune.

Montres Américaines et Suisses, en or et en argent, horloges, argenteries, etc. Spécialité : Lunettes en or, argent, nickel et acier. Réparations faites promptement et satisfaction garantie.

**CELESTINE**

Scenes de la Terreur en Provence

XXV

UNE VISITE DOMICILIAIRE

— Il serait possible !..... dit Berthaud au comble de la joie : Anselme..... Célestine..... tu saurais ce qu'ils sont devenus ! et c'est à toi qu'ils devraient leur salut !.....

— Eh quoi donc ! penses-tu que je ne sache pas gagner l'or dont on paye mes services ?

— Au nom du ciel ! interrompt Berthaud, donne-moi des détails sur ce qui s'est passé, et ne prolonge pas plus longtemps mon incertitude !

— Voici le fait donc, citoyen pêcheur, continue Brutus avec sa verbeosité naturelle. Au sortir de l'hôtel de Vauban où je t'avais laissé avec tes amis, j'étais si heureux de sentir dans ma main les pièces d'or que je tenais de la générosité d'Anselme, que je chantais comme un perroquet qu'on a galé d'un biscuit.

Arrivé devant la taverne de l'Ours tricolore, j'ai trouvé là vingt frères sans-culottes qui, tous assis autour d'une table, buvaient jovialement à la santé de la république. L'occasion était belle ; car tu sais que j'avale aussi gaïement un verre de vin que le premier sans-culotte venu : et puis nous avons tant sucé, deux heures auparavant, à égorger tous ces suspects, que mon gosier allait presque s'embraser ! Sur le coup il m'invite, et je trinque avec mes gail-lards ce qu'on peut appeler rudement..... Ne va pas faire la grimace de ces prodégomènes, mon citoyen, c'est ici que commence l'histoire.

L'honorable Sénèque, qui parle presque aussi volontiers que femme vivante, me raconte que par ordre du président Caracalla il vint dans un moment faire une visite domiciliaire au logis d'Anselme, à l'effet d'arrêter tous les citoyens qui s'y trouveront, et les citoyennes aussi, c'a m'est avis que la jeune fille d'Anselme est pour beaucoup dans cette affaire. Tant y a qu'une idée me survient tout à coup, et une fameuse encore ! Je me dis qu'il ne faut pas laisser conduire en prison des citoyens qui payent si généreusement, et je forme le projet de faire manquer le coup que notre exécuteur Sénèque croyait immanquable. Si-tôt pensé, si-tôt fait. Je fais apporter du vin à mes frais : pouvais-je mieux employer l'argent dont j'étais en possession ?..... J'en ai une libation copieuse ; je chante au milieu des bouteilles : le feu prend à toutes les têtes ; on boit sans discontinuité et par conséquent sans soupçons..... Tandis que la joie va son train, je vais le mien, moi : sous le premier prétexte venu, je quitte le poste ; je vole à l'hôtel de Vauban, j'instruis Anselme du danger qu'il court, et je reviens à la taverne, où, après avoir fait honneur au vin qui restait, je feins de m'endormir sur la table.

Sénèque croit me laisser ivre ; suivi des autres citoyens, il se présente à l'hôtel d'Anselme. Mais bonsoir ! Les oiseaux avaient déniché..... car, sur l'avis que j'avais donné, le vieil-

lard et sa petite citoyenne avaient tout de suite fait les préparatifs de leur départ. Resté seul à la taverne, j'achevais en riant un pot de vin à la santé des dupes, lorsque le président Caracalla lui-même arrive d'un air empressé. Contrarié de n'y point trouver Sénèque, il me fait part d'un ordre qui l'appelle sans délai loin des murs de cette ville, et me communique ses intentions relativement aux prisonniers dont il supposait l'arrestation inévitable ; puis, montant sur un cheval qui l'attendait à l'extérieur de la taverne, il s'élança à toute bride sur la route de Toulon.

A ces paroles du démagogue Brutus, le pêcheur s'abandonne à un vif transport de joie, et, cédant à l'excès de sa reconnaissance, il presse sur son cœur cet homme singulier dont le cœur présente un contraste si étrange de sentiments généreux et de penchants criminels.

Je te remercie, mon ami, lui dit-il de cette action digne d'un honnête homme. Je ne puis en ce moment rien t'offrir qui convienne à la grandeur d'un tel service, mais que l'avenir nous offre les moyens d'acquitter notre dette, et nous serons heureux de les employer pour te prouver que tu n'as pas obligé des ingrats!

—Ainsi soit-il ! reprend Brutus : mais silence !..... Voici venir les citoyens patriotes..... Qu'ils ne se doutent de rien ! .... et surtout ne t'inquiète pas, j'y veillerai sur toi.

En effet, le chargement des cadavres est terminé ; le bruit sourd des tombereaux s'éteint en s'éloignant, et Berthaud cesse de presser la main de Brutus, lorsque le géolier arrive auprès d'eux.

Merci de la peine, dit celui-ci en s'adressant à Brutus ; puis, se tournant vers le prisonnier : "Maintenant à nous deux, continue-il d'une voix rude et sombre ; la place est entièrement libre. Suis-moi, patron ; je vais te mettre en lieu de sûreté, de peur que la fantaisie ne te revienne de recommencer tes fredaines.

En parlant ainsi, le guichetier se dirige vers la porte de fer qui conduit au souterrain de la citadelle. Berthaud le suit en silence. Bientôt un cachot noir et infect s'ouvre devant lui. La lueur du flambeau dont son guide est muni lui permet de distinguer les lugubres objets qui l'environnent : contre les murs des chaînes, sur le sol de la paille et du sang, près d'un des piliers une tête oubliée parmi des lambeaux de chair humaine !.....

## XXVI

## LA FUITE

Peu d'instants s'étaient écoulés depuis que Berthaud et le comte de Morelly avaient quitté l'hôtel de Vauban, lorsque le sans-culotte Brutus vint y donner l'avis important de la visite domiciliaire qui devait être faite presque immédiatement par la troupe révolutionnaire à la tête de laquelle se trouvait l'exécuteur Sénèque.

Un instant a suffi au vieillard pour se munir des objets qu'il juge indispensables à leur émigration. Ils

sortent tous deux précipitamment de leur demeure, désormais impuissante à les protéger, et s'éloignent en silence, à la faveur de la nuit qui couvre en ce moment la cité.

Mais où chercher un refuge contre la persécution ?

Les deux fugitifs, incertains et muets d'épouvante, parcourant plusieurs rues de la ville ; mais, dans le trouble de leur esprit, ils ne suivent aucune direction arrêtée. L'essentiel pour eux est de s'éloigner du foyer de la persécution ; ce n'est que lorsqu'ils seront hors des atteintes du crime, qu'ils songeront à chercher un asile inconnu où il leur soit possible de cacher leur douloureuse existence.

Tu dois bien souffrir, ma chère Célestine !..... dit le vieillard, si jeune et si faible, je crains que tu ne succombes à tant de fatigues ! arrêtons-nous ici un instant ; nous le pouvons sans danger ; nous reprendrons après notre marche.

Célestine embrasse en pleurant le bon Anselme, et lorsque ses sanglots lui permettent de parler, elle lui répond en ces termes :

Voici le moment de me donner une nouvelle preuve de l'intérêt que vous me portez. Le comte de Morelly mon père ignore notre fuite. Cette nuit encore, il doit revenir à l'hôtel, et, vous le savez, son retour serait à la fois inutile et dangereux. Il faut donc l'empêcher, s'il est possible. Anselme, hâtez-vous de vous rendre au tombeau où mon père est allé prier : obtenez de lui qu'il ne revienne point dans la ville, car il pourrait y trouver un sort funeste ; qu'il se tienne caché avec vous jusqu'à ce que sa fille aille vous rejoindre.

—Et toi, Célestine, dit le vieillard étonné, pourquoi ne reviens-tu pas avec moi ? Quelle peut donc être ta résolution ?

—Si, par quelque circonstance imprévue, reprend la jeune fille, ou par un hasard malheureux, mon père, en revenant à votre hôtel où il espère nous retrouver, avait été obligé de suivre un chemin détourné, malgré l'empressement que nous mettrions à nous rendre auprès de lui, il arriverait ici, et pourrait tomber au pouvoir des brigands qui nous poursuivent. Ah ! si un pareil malheur le frappait, c'en serait fait cette fois de sa vie ! et moi, je le sens, je ne saurais lui survivre.

—Mais enfin, interromp Anselme, pendant que j'irai chercher le comte, toi-même que vas-tu devenir ?

—Je me tiendrai cachée autour de notre demeure pour y attendre mon père, et j'irai ensuite vous rejoindre avec lui, s'il arrive sans vous avoir vu, ou seule, si vous avez pu réussir à le rencontrer.

A cette détermination de la jeune fille, le vieillard a frémi, et, une affreuse pensée traversant alors son esprit, il lui dit vivement :

Cela ne se peut pas, ma fille !..... Quoi ! je te laisserais seule, exposée au péril !..... Mais sais-tu bien ce qui pourrait en résulter ?

—Que m'importe ? dit Célestine, il s'agit du salut de mon père ! Si je suis arrêté à sa place..... ma tête tombera !..... Eh bien, je serai heureuse ; car, ô mon Dieu ! qu'est-ce

que la vie d'une pauvre fille ?

—Infortunée ! reprend le vieillard, la vie n'est plus rien quand la vieillesse est venue ; mais, à ton âge, elle peut être encore quelque chose.... Et puis.... il faut te le dire, Célestine, ce n'est pas à ta vie qu'on veut attenter : il est un trésor bien plus précieux qu'on a l'atroce espérance de te ravir.

—Vous me faites trembler ! dit la jeune orpheline....

—O ma fille, reprend Anselme avec l'accent de la douleur, apprends toute l'horreur du sort qu'on te réserve. Le républicain Brutus, en me persuadant de chercher notre salut dans la fuite, m'a tout avoué. Caracalla a résolu de te faire enlever, sous un prétexte politique, espérant que, pour me retirer des fers où il comptait de nouveau me retenir, tu consentirais à faire le sacrifice de ton honneur.

—Le monstre ! s'écrie Célestine en proie à une inexprimable indignation, mais il ne sait donc pas qu'une jeune fille sait mourir aussi !

—Tu vois bien, ma fille, ajoute Anselme, quelle imprudence il y aurait à te laisser seule dans la ville. Tu ne peux non plus partir sans moi, car à chaque pas tu pourrais rencontrer, sinon Caracalla lui-même, du moins quelques-uns de ses agents.

—Partons, dit Célestine, et que le ciel veille sur nous !

En moins d'une heure ils arrivent au tombeau de la comtesse Maria. A l'aspect de ce lieu si cher à son enfance, l'orpheline sent son cœur bondir dans sa poitrine. Quoi donc cause en elle cette agitation convulsive ? est-ce l'espérance ? est-ce un pressentiment de malheur ?..... Hélas ! c'est l'un et l'autre à la fois. Mais son espérance est vaine, et ce pressentiment doit seul se réaliser ! La station que Célestine et son père adoptif ont été forcés de faire dans les ruines du temple a duré assez longtemps pour que le comte de Morelly soit retourné à la ville, et ce qu'avait prévu Célestine est arrivé : il a dû suivre une route détournée, puisqu'il n'a pas été rencontré en chemin.

—Ne désespérons de rien, Célestine, dit le vieillard, essayant de la tranquilliser, bien que dans le fond de son cœur il éprouve une crainte mortelle. Prions, ma chère enfant, prions le Tout-Puissant, pour qu'il daigne jeter un regard de commisération sur nos souffrances, et te rendre à l'amour de ton père bien aimé.

Aussitôt, près de la tombe solitaire, à l'exemple de son protecteur, Célestine s'agenouille religieusement. Leur prière, com-

me l'enseigne, monte vers le ciel accompagnée des gémissements et des larmes de la pieuse orpheline.

Après avoir longtemps prié, Anselme, qui voit Célestine toujours abattue par la douleur, essaye de nouveau de ranimer sa confiance.

Le comte, lui dit-il, ne nous retrouvant point dans la demeure que nous avons quittée, reviendra sans doute en ces lieux ; car il sera naturellement conduit à penser que, le repos ayant rendu à la fille les forces dont elle était privée, nous n'aurons pu rester séparés de lui plus longtemps, et nous serons venus le rejoindre au tombeau de Maria. Célestine, c'est donc de te désoler : avant peu, nous reverrons ton père.

## XXVII

## QUE DEVENIR ?

Trois fois la nuit a couvert de son ombre la côte solitaire, depuis qu'Anselme et Célestine sont venus au tombeau de la comtesse Maria ; mais le comte de Morelly n'a point reparu, et chaque heure qui s'est écoulée, loin de rendre le calme au cœur de l'orpheline, y a fait surgir une nouvelle angoisse. La disparition subite de son père ne s'explique dans son esprit que par la certitude d'un malheur accompli, et ne laisse plus de repos à son âme désolée. Aussi elle n'a pu résister au désir d'aller chercher le comte partout ailleurs. Malgré l'opposition constante d'Anselme, au risque de devenir la proie des brigands à l'inquisition desquels une officieuse révélation lui a permis d'échapper, elle a voulu revenir à la ville, espérant y trouver, sinon le comte lui-même, du moins l'honnête pêcheur qui lui servit de guide, et s'informer près de lui du sort de son père. Mais cette tentative est restée sans résultat : Berthaud n'a point été rencontré, et l'orpheline, ainsi que son protecteur, est demeurée, à l'égard du comte de Morelly, dans la plus accablante incertitude.

La nuit décline sensiblement. Il est pour eux de la plus haute importance de quitter avant le jour la ville où ils ont essayé des recherches infructueuses. Convaincus d'ailleurs que le comte de Morelly ne saurait rester dans un lieu qui lui a déjà été si fatal, et dans lequel il ne manquera pas d'être bientôt arrêté une seconde fois, ils se décident à revenir au tombeau de Maria où une vague espérance les rappelle.

Tandis qu'ils traversent ensemble la route qui conduit à la ville de Toulon, les pieds de Célestine s'embarrassent par hasard dans une espèce de voile large et noir, étendu sur le bord du chemin. Un mouvement naturel de curiosité porte Anselme à examiner cet objet. Quelle n'est pas sa surprise en reconnaissant le manteau brun que le comte de Morelly portait lorsqu'il fut reçu pour la première fois dans l'hôtel de Vauban, et dont cet infortuné s'était couvert en partant pour aller visiter le tombeau de son épouse ! Cet événement fait d'abord frissonner Célestine ; mais Anselme s'en empare, comme d'un indice certain dont il se sert pour rendre la tranquillité à la craintive orpheline.

Le comte de Morelly, dit-il, a passé par ici : ce manteau en est la preuve irrécusable. Ne cherchons point à expliquer comment il l'a perdu. Le ciel a permis que nous l'ayons trouvé, sans doute pour nous faire connaître la route que ton père a suivie. C'est le chemin de Toulon : le comte s'est évidemment dirigé sur cette ville : c'est là que nous pourrions le trouver.

Les deux voyageurs se gardent bien de s'aventurer sur le grand chemin, car ils seraient obligés d'exhiber leur certificat de civisme aux nombreux démagogues qui parcourent la route battue, et l'impossibilité où ils sont de produire cette pièce essentielle à la sûreté de tous les citoyens, les exposerait à être conduits comme suspects dans les prisons de la république.

La prudence leur fait donc une nécessité de s'avancer à travers la campagne par des chemins détournés, espérant arriver ainsi inaperçus au terme de leur voyage. Mais qui dirait les peines et les fatigues de cette marche forcée ?

Les deux voyageurs ont continué de marcher tout le jour, et arrivent vers le soir sur une éminence couverte d'une forêt d'oliviers. Du haut de cette élévation, Anselme fait remarquer à Célestine le sommet des fortifications de Toulon, qui se dessinent au loin.

La fatigue d'une longue marche, la privation de tout aliment depuis deux jours, ont épuisé les forces de Célestine, qui ne peut plus avancer. Anselme, au désespoir, cherche de tous côtés si la Providence ne mettra pas sur sa route un abri momentané. Une lumière brille dans l'éloignement : à travers la verdure que les oliviers conservent malgré les rigueurs de la saison, ses yeux ont pu la distinguer !

« Ah ! dit le bon vieillard, le ciel a exaucé ma prière !... Célestine sera sauvée !... »

En parlant ainsi, le protecteur de l'orpheline, oubliant la faim qui le tourmente lui-même, et comme si l'ardeur de sa charité rendait à ses forces physiques toute l'activité que l'âge et la fatigue avaient considérablement affaiblie, soulève vigoureusement la jeune fille, la charge sur ses épaules, et la transporte avec une facilité qui tient du prodige à travers la vallée ténébreuse au fond de laquelle il a vu briller cette lumière opportune. Après un quart d'heure de marche, il arrive péniblement devant une maison solitaire, située au pied d'une colline, non loin du littoral de la Méditerranée. La porte de cette espèce de chaumière est entr'ouverte. Anselme hésite un moment, mais la douleur qu'il ressent de l'état de Célestine triomphant de son indécision, il se détermine à pénétrer dans l'intérieur de l'habitation rustique.

Au milieu d'une salle carrée et éclairée faiblement par une lampe qui va s'éteindre faute d'aliment, gît, sur un pauvre grabat, une femme d'un âge mûr mais pâle comme le malade qui touche à sa dernière heure.

Le premier soin d'Anselme est de déposer Célestine sur un siège vermoulu au pied du lit de l'inconnue. L'orpheline n'a pas cessé de vivre, mais son état d'inanition est tel, qu'elle ne saurait faire un mouvement. Le vieillard, s'approchant alors de la femme qu'il suppose endormie, la considère attentivement à la clarté de la lampe dont il s'est muni. Tout à coup il pousse un cri de surprise et de joie, car sur le visage de la malade il a reconnu les traits de la sœur de Berthoud, de cette bonne paysanne, nommée Marguerite, qui servit de nourrice à Célestine.

« Marguerite, lui dit-il d'une voix émue, me reconnaissez-vous ?... Je suis Anselme, »

A ce nom vénéré, la paysanne, faisant un effort pénible, articule ces tristes paroles à peines distinctes :

« C'est vous que je revois, monsieur ! Hélas ! dans quel état vous me trouvez !... Je n'ai plus que quelques heures de vie, car je sens qu'un mal aigu me dévore, et j'ai si longtemps manqué de soins, que je ne puis espérer de recouvrer la santé. »

Anselme presse avec amitié la main froide et décharnée que la malade lui tendait.

Pourquoi vous trouvé-je ici seule, abandonnée, reprend-il avec le ton d'une vive compassion ?

— Hélas ! monsieur, répond la sœur de Berthoud en donnant à sa voix une expression d'horreur, les scélérats qui frappent le pauvre peuple au nom de la loi ont assassiné mon mari !... Il y a quelques jours... j'étais avec lui à Toulon, et les monstres, sans avoir voulu l'entendre... l'ont fusillé sous mes yeux !... Moi, je voulais mourir aussi, mais... ils n'ont pas voulu de ma vie... les barbares !... Ici, où j'ai eu peine à me traîner, j'aurais peu de temps à souffrir... avant demain, s'il plaît à Dieu, je serai morte !..

— Marguerite, s'écrie Anselme, vivez pour un être qui vous est bien cher. Le ciel vous enleva jadis un fils bien-aimé ; les hommes ont tué mon mari ; mais sous ce toit vous n'êtes pas seule à souffrir. Voyez près de votre lit, c'est votre fille, c'est l'orpheline que vous avez nourrie de votre lait ; c'est Célestine !

— O ciel ! s'écrie Marguerite, en se plaçant sur son séant : ma fille est là !... ma fille se meurt !... et je ne puis la sauver !... »

— Je suis là pour la secourir, elle et vous ; mes soins pourront vous suffire à toutes deux. Dites-moi, ajoute Anselme, Marguerite, avez-vous ici quelques aliments ?... Célestine se meurt d'inanition.

— Hélas !... je n'ai pas même un peu d'eau !... répond la nourrice de l'orpheline.

— Eh quoi ! s'écrie le vieillard au désespoir, pas un peu de nourriture ! Célestine... ma chère Célestine, que va-t-elle devenir ? Marguerite, au nom de votre enfant, rappelez vos souvenirs : n'avez-vous aucun aliment à offrir à votre fille ?... »

— Aucun !... répond la malade. Depuis hier je n'ai point pris de nourriture... Un serviteur de Dieu, qui vit ignoré au milieu des rochers, vient de temps en temps m'apporter quelques secours ; mais aujourd'hui je l'ai vainement attendu... sans doute, il lui est arrivé malheur à lui... »

— Et cet homme, demande Anselme, où habite-t-il ?

— Derrière la montagne qui s'élève à droite de cette cabane, au fond d'un antre solitaire.

— Et quel temps faut-il pour y arriver ?

— Une heure au plus, répond la triste Marguerite... »

— Une heure ! reprend vivement Anselme, bien !... je sauverai votre fille !... »

En parlant ainsi, il approche du lit de Marguerite le siège où est placée Célestine. Avec le lambeau de laine qui sert de

couverture à sa nourrice, il enveloppe la taille et les pieds de la jeune fille, que le froid autant que le besoin de nourriture tient dans un état d'immobilité alarmant, puis, s'élançant hors de la chaumière, il se dirige vers la montagne où il espère trouver l'homme dont Marguerite lui a parlé.

Plus d'une heure s'est écoulée sans que Célestine soit revenu de sa torpeur. Marguerite, du haut de son grabat, la considère avec cette tendre compassion et ce touchant intérêt qu'une femme ressent pour l'enfant qu'elle a nourri de son lait.

Cependant Célestine, à qui la douleur a enfin rendu le sentiment, fait un effort pour se relever ; mais sa faiblesse est si grande, que ses genoux ne peuvent la soutenir : elle tombe au pied du lit de sa nourrice, où elle se roule convulsivement, en poussant de faibles soupirs.

Marguerite, à cette vue, ne peut résister à l'impulsion de sa tendresse pour l'orpheline, et, rappelant toute l'énergie dont elle est capable, elle s'élançait hors de sa couche douloureuse. Mais, hélas ! aussi faible que la jeune enfant qu'elle s'est hâtée de secourir, elle éprouve elle-même un vestige subit qui paralyse ses efforts. Un instant elle chancelle, et perdant tout à coup l'équilibre, elle tombe sur le corps de sa fille bien-aimée.

(A suivre)

## EN FRANCE

Le gouvernement se prépare à frapper un grand coup sur les royalistes. On rapporte de bonne source qu'on a maintenant les preuves suffisantes d'une conspiration et que des arrestations auront lieu prochainement. La conspiration a été tramée à Londres et à Madrid et le comte de Paris s'est montré très prodigue pour la cause royaliste. Ses représentants font preuve d'une activité extraordinaire.

L'influence des royalistes et leur argent ont eu beaucoup à faire avec le mouvement révolutionnaire qui se manifeste dans les cercles de Paris. On rapporte que la plupart des caqueurs qui donnaient le signal des applaudissements à l'assemblée socialiste Trivoli Vauxhall étaient payés par les royalistes.

Le plan des royalistes est de renverser la République par tous les moyens possibles, de susciter une révolution dans le peuple qui se manifeste dans les cercles de Paris et la protection au comte de Paris ou au duc d'Orléans.

On dit que le quartier général de la conspiration Royaliste-socialiste est à la Maison du Peuple et c'est à que la police est parvenue à se renseigner sur les projets des ennemis de la République.

# C. ROTTEAU

Commerçant de Grains et Charbon

Huile de charbon,  
Sel, Moules, Son, Gru, etc.

**AUX FROMAGERS!**

Tous les articles nécessaires pour les FROMAGERIES

Tels que :

Coton, Présure, Couleur, Moules  
grands et petits, etc., etc.

Une visite est sollicitée!

N. 5—Rue Laframboise

Porte voisine de l'Hotel Yamaska,

**ST-HYACINTHE.**

## BRODEUR FRERES

Flombiers, Ferblantiers, Couvreur  
Saint-Hyacinthe

APPAREIL DE CHAUFFAGE

A L'EAU CHAUDE, A LA VAPEUR ET  
AIR CHAUD.

—Spécialité—

Couvertures en Fer blanc, en Tôle, et  
en Ardoise..

\*\* \*\* \*

Ferblanteries de toutes sortes

FAITES A DEMANDE.

Prix modérés. Ouvrage garanti.

## SAM. BOURGEOIS

Magasin General

Rue St-Antoine, Place du Marché,

**ST-HYACINTHE.**

Epiceries, Provisions, Vins et  
Liqueurs.

Ferronneries et Peintures.

FAIENCES, VERRERIES, CHAUSSURES

Marchandises de nouveautés.

POELES DE TOUTES SORTES, FOUR-  
NAISES, ETC.

Courroies en cuir pour Engins.

## J. H. MORIN

—MARCHAND DE—

FER, HUILES, PEINTURES, etc.

SPECIALITES :

Fournaises et Poeles de  
Cuisine,

Les meilleurs et les plus économiques.

Ferronneries de toutes sortes à des prix  
qui défient toute compétition.

Place du Marché, porte voisine de M.  
O. Brodeur

**St-Hyacinthe.**

28 Oct. '91—1 a.

## Remedes sauvages

Ne sont ce pas les herbes et les ra-  
cines qui servaient de médecine aux  
anciens! Avez vous déjà vu le sau-  
vage se servir de minéraux pour les  
maladies? Cette science des herbes  
et des racines que nos pères connais-  
saient, s'étant perdue, M. J. P. E.  
Racicot, de Montréal, à force d'étu-  
des sérieuses au milieu des indigè-  
res, est enfin parvenu à découvrir ce  
secret qui faisait la richesse des an-  
cienne familles. Car, quelle est la  
plus grande richesse d'une famille?  
N'est-ce pas la santé? Ainsi donc,  
avez pleine et entière confiance dans  
l'avenir: vous serez riche et heureux  
si vous employez dans vos familles  
les remèdes sauvages de

**J. E. P. Racicot,**

seul inventeur, propriétaire et manu-  
facturier de remèdes sauvages pa-  
tentés

1434, Rue Notre-Dame,

**MONTREAL.**

A ST-HYACINTHE, on peut  
voir M. Racicot, tous les samedis à  
l'Hotel-Windsor, en face du Marché  
On peut se procurer là et alors ses  
Remèdes célèbres pour toutes les ma-  
ladies.

## JOE HEBERT & CIE

FERBLANTIER, FLOMBIER ET COUVREUR

154 Rue Cascades, en face de la Sta-  
tion de Police.

—Spécialité:—

Couvertures en Fer-Blanc, Tôle Galva-  
nisée, etc., etc.

Aussi: Corniches en tôle galvanisée.

Toutes espèces d'ouvrages exécutées avec soin, à  
des prix très modérés. Ouvrage garanti. Agrès  
de fromagerie, chaudières à sucre, bassin pour  
sucrieries, etc.  
Les marchands de la campagne trouveront tou-  
jours chez nous toutes espèces de ferblanteries au  
même prix qu'à Montréal.

## PAQUETT & GODBOUT

MANUFACTURIERS DE

Portes, Chassis, Jalousies, Mou-  
lures, etc.

—COIN DES RUES—

Williams et St-Casimir, St-Hyacinthe.

Nous achetons et vendons toutes espèces de  
bois bruts et préparés aux conditions les plus  
avantageuses.

Décapage et tournage exécutés sous le plus  
court délai.

On n'emploie que du bois de première qualité.

## Dr Eug. St-Jacques

MÉDECIN DE L'UNION SAINT-JOSEPH

PHARMACIE CENTRALE

N. 13, RUE ST-DENIS

**ST-HYACINTHE.**

MARCHANDISES SECHES

## N.G. LEDUC & Cie

(Membre de l'Union St-Joseph)

100 RUE CASCADES

et Place du Marché, et

**ST-HYACINTHE.**

—O—

Patrons gratuits à toute personne qui achètera une  
robe.

M. Leduc tient toujours comme par le passé des  
étouffés à robes, à des prix exceptionnellement avan-  
tageux.

Soies, Velours, Pluches, Dentelles, Broderies,  
Rubans, Chapeaux, Plumes, Etc., Etc.

Ses tweeds canadiens, Anglais et Ecosais, pour  
habillement d'hommes défient toute  
compétition.

## PAGNUELO & FRERE

Epiceries de Familles

**En gros et détail.**

Rue Cascades, St-Hyacinthe.

## L. G. BEDARD

Fonderie Agricole

(ÉTABLIE EN 1830).

Charrues, Cribles, Bouleverseurs, Sar-  
cloirs, Renhausseurs, etc. Seul proprié-  
taire de la charrue patentes "BOULAY"  
avec laquelle on laboure, assis, deux sil-  
lons à la fois.

**ST-HYACINTHE.**

23 juin 92.

## MONDAMOUR & CIE

MAISON FONDÉE EN 1858

De constructions en pierre,  
brique et bois

—O—

SPECIALITÉ :

Ouvrages en Ciment, Four-  
naises, Fourns, etc.

## H. N. BERNIER

MAISON FONDÉE EN 1858

Poser d'appareils de Chauffage, d'Éclair-  
rage, de Bains, etc.

Cabinets d'aisance, éviers (Sinks) etc.

D'après les systèmes les plus perfectionnés.

—O—

TOUJOURS EN MAINS :

**TUYAUX EN GRÈS.**

—O—

126, Rue Cascades

**ST-HYACINTHE.**

## LIBRAIRIE

—DU—

# SACRE - CŒUR

Tapisseries!

Bordures!

Décorations de plafonds!

On trouve à cette librairie et  
l'on peut s'y procurer sur de-  
mande: Fournitures de classe,  
livres de piété etc., ainsi que  
tous les ouvrages annoncés dans  
la Bibliographie de ce journal, le  
tout aux prix les plus bas. Une  
visite est respectueusement solli-  
cité.

**L. A. CHOQUET & FRERE.**

Coin des rues Cascades et Mondor

**ST-HYACINTHE**

GROS ET DÉTAIL.

## Jos. Morin,

(Membre de l'Union St-Joseph)

Marchand de Chaussures

(EN FACE DU MARCHÉ, ST-HYACINTHE)

M. Morin vient de recevoir un  
assortiment considérable de mar-  
chandises, stock d'été.

TOUJOURS EN MAINS

VALISES, SACS DE VOYAGE, CUIR A  
SEMELLE

En gros et en détail.

sa Spécialité de chaussures fines et élégantes.

## J. O. DION,

Commissaire de la Gens Espérans

COMPTABLE ET AGENT D'ASSURANCE

Informe le public et par ac-  
tuellement ses confrères de l'U-  
nion St-Joseph qu'il représente  
comme Agent, plusieurs Compa-  
gnies d'Assurance Anglaises, Ca-  
nadiennes et Américaines et qu'il  
compte sur l'encouragement au-  
quel il a droit.

Queen Insurance, Liverpool and Lon-  
don, & Globe Citizens, Hartford  
& National.

Bureau: No 9, Rue St-Denis

**ST-HYACINTHE.**

"L'ECHO"

Organe de l'Union St-Joseph de  
St-Hyacinthe

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

Imprimé, pour le compte de ses propriétaires, par  
Boucher de LaBrière, imprimeur-éditeur,  
en la cité de St-Hyacinthe, No 60 rue Ouellet.